

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 février 2023

Délibération n° 2023-16

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 02 février 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

**Conseil Départemental du Doubs /Jura : - M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – Mme LIME-VIELLE (suppléante) -
M. MAIRE DU POSET – M. MOLIN - Mme ROGEOZ – M. VIENET (suppléant)**

**Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. FROEHLI - M. GUY – M. LIME - M. MICHAUD -
Mme SAUMIER**

Communautés de communes : M. ALPY - M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

**Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (suppléé par Mme LIME-VIELLE) – M. BILLOT (suppléé par
M. VIENET) – Mme BRAND – (pouvoir à M. DALLAVALLE) - M. MATOCQ-GRABOT (pouvoir à Mme GUYEN)**

**Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à
M. FROEHLI)**

Communautés de communes : M. FRIGO (pouvoir à M. JOUVIN)

OBJET : CONVENTION ATTRIBUTAIRE DE SUBVENTION SITE PLACE D'ARMES – FONDS FRICHES

Lors de sa séance du 22 Juin 2018, le Conseil d'Administration a autorisé la création de l'opération 471 à Auxonne (21) "Ilot Place d'Armes". Cette opération s'inscrit dans un programme de travaux important (démolitions, curage d'ilot) ayant justifié le recours au fonds friche.

Le dossier ayant été retenu au terme de l'appel à projet, une subvention d'un montant de 300 000 € a été allouée à l'EPF pour couvrir le déficit d'opération. Il est donc proposé la signature de la convention correspondante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

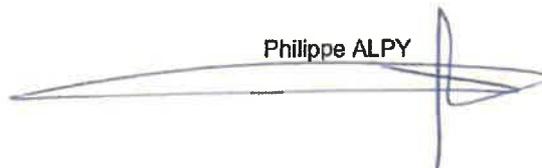
après en avoir délibéré

- **PREND CONNAISSANCE** du projet de la commune,
- et **PREND ACTE** de la signature, par le directeur, de la convention attributive de subvention relative au projet de reconversion de l'ilot Place d'Armes situé sur la commune de Auxonne (21).

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY



Le Directeur,
C. MOUGEOT